

AUTORISATION PARENTALE ET ENGAGEMENT DU JEUNE



Nom du responsable : Nom du jeune :

Activités du service jeunesse :

En signant cette autorisation, j'autorise mon enfant à participer aux activités du Service Jeunesse de Saint Laurent sur Sèvre qui fonctionne dans le cadre de l'association Familles Rurales. Mon enfant s'engage donc à respecter les règlements du service jeunesse et de contribuer au bon fonctionnement.

En cas d'urgence :

En signant cette autorisation, j'autorise tout médecin ou responsable, le cas échéant, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence, suite à un problème de santé survenu dans le cadre des activités organisées par le service jeunesse.

Sortie du local et fin des temps d'activités (au choix)

VERT - J'autorise mon enfant à sortir du local librement durant sa présence au service jeunesse. Par cette autorisation je dégage de toutes responsabilités l'association en cas de problème durant sa sortie.
OU

ORANGE - Je n'autorise pas mon enfant à s'absenter durant les activités du service jeunesse. Cependant, celui-ci pourra partir définitivement par ses propres moyens (à pied, à vélo...) à la fin de l'activité.
OU

ROUGE - Je n'autorise pas mon enfant à sortir du local durant sa présence au service. Il devra rester jusqu'à l'arrivée d'un responsable, sauf sur autorisation exceptionnelle avec un justificatif.

Droit à l'image (au choix)

J'autorise l'association Familles Rurales et ses services à utiliser les photos où figure mon enfant prises dans le cadre du Studio 1020 pour :

- Le Blog/site Facebook La communication interne Le bulletin municipal Les journaux

Fait à :

Signature du responsable :

Signature du jeune :

Le :

PIÈCES NÉCESSAIRES DOSSIER D'INSCRIPTION



- Fiche annuelle de renseignements
- Fiche sanitaire
- Photocopie des Vaccins
- Fiche d'autorisations
- Cotisation de 15€ (adhérent Fam. Rurales) ou 25€ (non adhérent)
- 1 RIB et une autorisation de prélèvement (rattaché)
- 3 enveloppes timbrées (si absence de mail)

L'adhésion à Familles Rurales permet d'obtenir des tarifs préférentiels pour les inscriptions à des activités payantes.
(Elle peut se faire à l'accueil périscolaire et de loisirs)

Règlement intérieur disponible sur le site internet :
<http://www.famillesrurales-sl.fr/les-pre-ados.html>